

Marseille, le 23 juin 2016

Monsieur Inouk MONCORGÉ  
Directeur Général de la Société de la Rocade L2  
Avenue Pierre Chevalier  
13012 MARSEILLE

N/Ref : SR/CD/MH/CS n° 336

Objet : L2 Nord  
Réduction du bruit à la source par l'utilisation du revêtement routier Nanosoft

Affaire suivie par : M. Cédric Dudieuzère, adjoint d'arrondissements délégué aux Transports

Monsieur le Directeur Général,

Le collectif Anti-Nuisances L2, l'association Colinéo et les fédérations des comités d'intérêt de quartier des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements m'ont fait part de leur démarche auprès de vous pour l'évaluation du surcoût engendré par l'utilisation du Nanosoft en remplacement du Rugosoft prévu pour la totalité de la L2.

Doué d'une forte capacité d'absorption des bruits de roulement, le revêtement routier Nanosoft offre en effet 2 à 3 décibels de gain acoustique par rapport au Rugosoft, ce qui est considérable. Ce produit s'adresse tout particulièrement au réseau urbain et périurbain.

D'après mes renseignements, il faut compter approximativement un surcoût de 2 euros du mètre carré, soit 20 à 40 euros du mètre linéaire, par rapport à un enrobé classique, ce qui est nettement moins onéreux qu'un mur antibruit qui s'élève à 2000€ du mètre linéaire par sens de circulation, soit 4000 € par mètre linéaire.

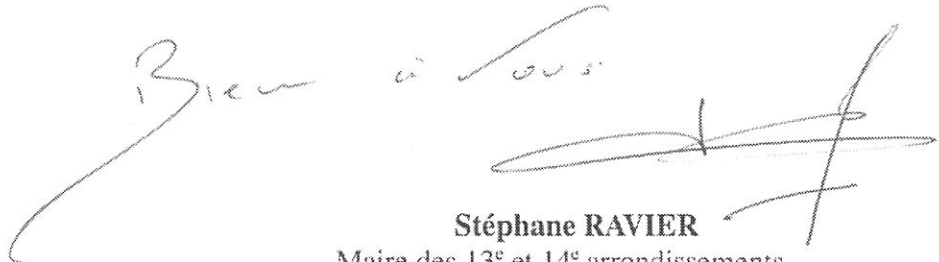
Je m'associe aux associations précitées pour vous demander une estimation financière quant à la réservation de l'emploi du Nanosoft aux sections ouvertes.

Soucieux de répondre au questionnement justifié de mes administrés, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me communiquer les éléments de réponse appropriés.

Dans l'attente de vous lire et en vous remerciant de votre obligeance,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de mes salutations distinguées.

Bien à vous



**Stéphane RAVIER**  
Maire des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements  
Sénateur des Bouches-du-Rhône